

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation  
18/10/2019

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 6  
Nombres de membres Absents : 5  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 6

Date Affichage  
18/10/2019

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F., PERARNAUD C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT., CHEVRIER C., MIRAN P., CICCARIELLO C.

**Objet de la Délibération**

**FACTURATION A MONSIEUR PUIGREDO HENRI**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les désagréments qui ont été causés à l'ensemble des habitants de Villeneuve par l'erreur involontaire d'une l'entreprise travaillant sur le chantier de Monsieur PUIGREDO Henri, en effet lors de travaux à son domicile l'entreprise a laissé couler l'eau vidant le château d'eau de Villeneuve de Formiguères. Les services techniques de la mairie ont dû intervenir afin de rétablir la situation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** de facturer M. PUIGREDO à hauteur de 320 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

**APPROUVE** la facturation;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à titrer la recette de 320 € sur le budget communal.

Annule et remplace la N°219-D081

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 25 octobre 2019

P. LOOS,  
Le Maire

